

**620**  
**M€**

“ Un budget 2016 qui  
préserve l'investissement  
et l'emploi malgré une  
baisse historique des  
recettes ”

10 & 11 mars 2016

**Sarthe**  
Le Département



# Budget du Département 2016 : 620,3 M€

Ce qu'il faut retenir du budget 2016 :

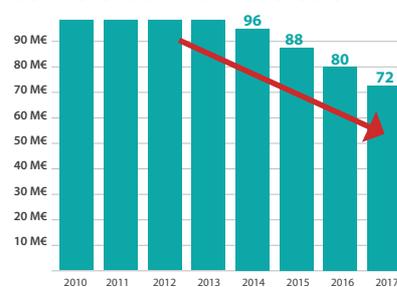
## ◆ FINANCES

### - DES CONTRAINTES BUDGÉTAIRES FORTES : ACCENTUATION DE L'EFFET CISEAUX

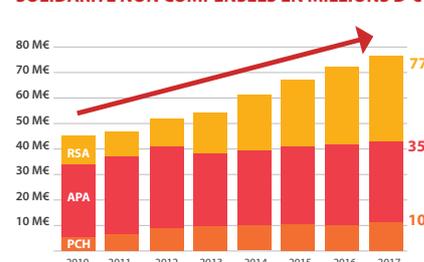
Le budget 2016 s'inscrit dans une situation de **fortes tensions financières**, soulignées par la Cour des comptes dans son dernier rapport sur les finances publiques.

Il rappelle l'accélération de l'effet ciseau soit l'étau dans lequel sont pris les Départements entre l'augmentation des dépenses de solidarité notamment du RSA (à l'origine de 87% de la progression des dépenses), la baisse historique des dotations de l'Etat et l'absence de maîtrise des recettes fiscales.

DOTATIONS DE L'ÉTAT EN MILLIONS D'€



DÉPENSES DES ALLOCATIONS INDIVIDUELLES DE SOLIDARITÉ NON COMPENSÉES EN MILLIONS D'€



**Au total en Sarthe : 290 M€ de baisses de dotations et de non compensations de l'Etat soit 125 € par ménage sarthois que l'Etat n'a pas compensé entre 2014 et 2017**

### - MALGRÉ LA BAISSÉ DES RECETTES, MAINTIEN DE L'INVESTISSEMENT

Pour la première fois de son histoire, les recettes perçues par le Département sont annoncées en baisse (-3%) notamment dues aux baisses de dotation de l'Etat. Malgré cela, le Département réussit à **CONSERVER** une moyenne d'investissement proche des 90 M€ injectés dans l'économie sarthoise.

### - PAS D'AUGMENTATION D'IMPÔTS

L'Etat baisse les dotations, transfère des charges nouvelles, les déficits et voudrait contraindre les Départements à augmenter leurs impôts. Cependant conformément à son engagement, la Majorité départementale a décidé de ne pas les augmenter, contrairement à d'autres départements comme les Yvelines (+66%), l'Essonne (+28 %) ou encore la Seine-et-Marne et le Val d'Oise. (Pour rappel : une augmentation d'un point du taux sur le Foncier bâti rapporte 1M€ au budget de la collectivité).

## - UNE DÉCISION EXCEPTIONNELLE : L'INSCRIPTION DU RSA AU NIVEAU 2014 !

Le RSA, en hausse constante, pèse très fortement sur les finances départementales. Conformément à la position de l'Assemblée des Départements de France au Premier ministre, le Département choisit volontairement d'inscrire un montant de prestation du RSA identique à celui de 2014, année de la forte augmentation des dépenses RSA.

Les prévisions pour la Sarthe font en effet apparaître **69,4 M€ nécessaires pour 2016**. Mais le Département inscrira 61,9 M€, soit le niveau de 2014.

### Le RSA en 2016

Nombre d'allocataires + 3 % en 2016

+ Inflation : + 0,9% de revalorisation

+ Mesure gouvernementale (sept 2016) :

+ 2 % du taux de base de l'allocation pour une personne seule

= 69,4 M€ pour 2016

**MAIS** Le Département inscrira le budget 2014 de RSA : **61,9 M€**,

Soit une compensation nécessaire **de 7,5 M€ par l'Etat**

En France

La Sarthe soutient la négociation des Départements de France avec le gouvernement pour veiller à ce que la reprise en charge du financement du RSA par l'Etat (annoncée par Manuel Valls) à la place des Départements ait 2014 pour année de référence.

## - PLAN DE PRÉSERVATION DES CAPACITÉS DE FINANCEMENT >> ANNEXE p. 35

Le Département a adopté en novembre 2015 un plan de préservation des capacités d'investissement de la collectivité avec un lissage des projets d'investissement et un fort ajustement en dépenses de fonctionnement.

Il maintient **l'investissement à un haut niveau** à hauteur de **90 M€ par an en moyenne**.

**Il prévoit un lissage de la programmation des investissements (routières, du plan collège et du Plan stratégique patrimonial)** pour préserver une enveloppe d'investissement d'environ **540 M€ sur 2016-2021**.

Il permet de maintenir ses engagements et le calendrier relatifs à **l'Aménagement numérique** du territoire sarthois et au plan collège numérique.

**En fonctionnement**, un ajustement **de 11 M€ en 2016**, par des mesures destinées à contenir la progression des dépenses.

> Mesures de **maîtrise de la masse salariale**.

> Contraction des dépenses de fonctionnement.

> Baisse du budget communication et information.

> Contrôle renforcé des prestations.

> Divers ajustements du programme d'entretien des routes, du budget consacré à la culture et aux sports, des subventions de fonctionnement ou encore des niveaux de trésorerie.

## - MASSE SALARIALE STABILISÉE

Fruit d'une rigueur de gestion, les frais de fonctionnement généraux affichent une baisse historique de 7% et pour la première fois les dépenses de personnel affichent une évolution négative : **-0,3 % de BP à BP**.

# ◆ BUDGET DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL 2016 : 620,3 M€

>> En résumé (cf ANNEXE résumé)

	BP 2015 (en €)	BP 2016 (en €)	Évolution (en %)
Dépenses de fonctionnement	514 472 737	508 095 483	-1,2%
Dépenses d'investissement	124 816 121	112 210 820	-10,1%
<b>TOTAL</b>	<b>639 288 858</b>	<b>620 306 303</b>	<b>-3,0%</b>
Recettes de fonctionnement	552 822 446	541 097 686	-2,1%
Recettes d'investissement	86 466 412	79 208 617	-8,4%
<b>TOTAL</b>	<b>639 288 858</b>	<b>620 306 303</b>	<b>-3,0%</b>

## LES RECETTES de fonctionnement : 541,1 M€

(- 2,1 %)

**Les dotations de l'État : 130 M€** - 7,8 M€ de dotations de l'Etat

**La fiscalité directe : 184 M€** (24 %) dont

La taxe sur le foncier bâti : 105,8 M€ soit 19,6 % des recettes de fonctionnement

**La fiscalité indirecte ou transférée : 173,7 M€**

**Les autres recettes de fonctionnement : 53,4 M€** (contre 64,6 M€ au BP 2015)

## LES DÉPENSES de fonctionnement : 508,1 M€

soit - 1,2 % par rapport au BP 2015.

**55 % en faveur de la Solidarité,**

## LES RECETTES d'investissement : 79,2 M€

Soit - 8,4 % (hors emprunt = 2,83 %).

## LES DÉPENSES d'investissement : 112,2 M€

- Les équipements départementaux : **67,5 M€**

- Les subventions d'équipement versées : **24,2 M€**

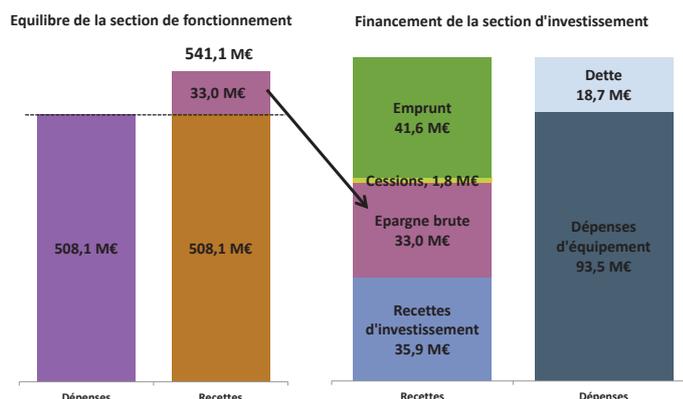
## EMPRUNT

Emprunt nécessaire à l'équilibre du budget : **41,6 M€**  
(49,9 M€ au BP 2015)

## DETTE

**18,75 M€** de remboursement du capital de la dette  
> Encours de la dette du Département au 30 décembre 2015 : **232,4 M€**

### Synthèse de l'équilibre budgétaire



## En chiffres ...

	Fonctionnement	Investissement	Total en M€	Répartition
<b>■ Agir toujours plus pour l'emploi et l'éducation</b>	<b>107,6</b>	<b>26,4</b>	<b>134,0</b>	<b>21,6 %</b>
RSA et insertion vers l'emploi	73,1	0,1	<b>73,2</b>	11,8 %
Agriculture : valoriser nos atouts	3,5	0,4	<b>3,9</b>	0,6 %
Développement économique : stimuler l'activité	2,9	1,9	<b>4,8</b>	0,8 %
Education : préparer l'avenir	27,7	22,8	<b>50,5</b>	8,1 %
Tourisme : conforter l'attractivité de la Sarthe	0,4	1,3	<b>1,7</b>	0,3 %
<b>■ Favoriser le développement durable et équilibré du territoire</b>	<b>64,1</b>	<b>51,8</b>	<b>115,9</b>	<b>18,7 %</b>
Accompagner le développement de tous les territoires	0,9	8,1	<b>9,0</b>	1,5 %
Encourager l'accès à la culture pour tous	5,2	2,1	<b>7,3</b>	1,2 %
Environnement : préserver notre cadre de vie	0,6	1,3	<b>1,9</b>	0,3 %
Hydraulique	0,0	0,3	<b>0,3</b>	0,1 %
Moderniser les réseaux	0,1	21,5	<b>21,5</b>	3,5 %
Promouvoir les pratiques sportives	2,9	2,2	<b>5,1</b>	0,8 %
Routes : relier les territoires	24,9	16,4	<b>41,3</b>	6,7 %
Transport : faciliter les déplacements	29,4	0,0	<b>29,4</b>	4,7 %
<b>■ Renforcer la Solidarité de proximité</b>	<b>279,9</b>	<b>6,4</b>	<b>286,3</b>	<b>46,2 %</b>
Personnes âgées	82,2	0,9	<b>83,0</b>	13,4 %
Contribuer à garantir la couverture des risques sur le territoire	19,0	0,7	<b>19,7</b>	3,2 %
Enfance Jeunesse Famille : prévenir, soutenir, protéger	71,7	0,1	<b>71,8</b>	11,6 %
Garantir une offre de sante publique et médicale de qualité	0,9	0,5	<b>1,4</b>	0,2 %
Personnes handicapées : vers plus d'autonomie	80,2	0,0	<b>80,2</b>	12,9 %
Proposer une offre diversifiée de logements économiques	2,5	4,2	<b>6,7</b>	1,1 %
Renforcer la cohésion sociale et territoriale	1,3	0,1	<b>1,4</b>	0,2 %
Territorialiser l'action : schéma unique	22,2	0,0	<b>22,2</b>	3,6 %
<b>■ Projet d'administration : modernisation et performance</b>	<b>56,4</b>	<b>27,6</b>	<b>84,0</b>	<b>13,5 %</b>
Finances : garantir les équilibres	9,2	18,7	<b>28,0</b>	4,5 %
Information et communication	1,5	0,1	<b>1,6</b>	0,3 %
Moyens internes : sécuriser et optimiser	16,8	8,7	<b>25,5</b>	4,1 %
Ressources humaines : anticiper et maîtriser	28,9	0,1	<b>29,0</b>	4,7 %
<b>.....Total</b>	<b>508,1</b>	<b>112,2</b>	<b>620,3</b>	<b>100 %</b>

## LES GRANDS PROJETS 2016

### - LA SOLIDARITÉ : MISE EN PLACE DU SCHÉMA UNIQUE

**55% des dépenses de fonctionnement** sont consacrées aux dépenses de solidarité soit 279,9 M€.

**Un schéma départemental unique**, véritable pierre angulaire de l'organisation sociale et médico-sociale a été élaboré dans le cadre d'une démarche innovante, transversale et partenariale pour assurer la cohérence des actions et faciliter la coordination et la collaboration entre les acteurs.

Il s'agit d'améliorer la fluidité des parcours pour tous les publics et de renforcer les actions pour l'enfance-famille, pour l'autonomie et pour l'accès aux soins en Sarthe.

### - L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE : 8 000 PRISES EN 2016

**Le projet ambitieux et précurseur de la fibre optique à chaque habitant** lancé sous l'impulsion du Département par le Syndicat Mixte Sarthois d'Aménagement Numérique et ouvert à l'adhésion des Communautés de communes pour leurs territoires, a pu recevoir les financements de la Région de l'Etat, et de l'Europe.

Ainsi l'année 2016 sera la première année de mise en œuvre physique de ce projet. L'ambition est de déployer, **en 2016, 8 000 prises optiques pour les usagers domestiques** mais également pour **les acteurs économiques** sur le territoire des 5 premières Communautés de communes pilotes. **21 Communautés de communes ont adhéré au SmAn dont 7** vont signer leur Contrat Territorial Innovant avec le Département pour le déploiement prochain sur leur territoire. (Cf p. 17)

### - LA MISE À JOUR DU SCHÉMA ROUTIER

Le Schéma Routier représente un montant global estimé en investissement de **182,5 M€**.

En 2016, un bilan à 3 ans de celui-ci sera établi avec une actualisation du volet investissement.

L'objectif : proposer une nouvelle priorisation des opérations, notamment un programme d'opérations de sécurité mis à jour.

### - LE PLAN COLLÈGE : UNE AMBITION CONFIRMÉE

La réussite éducative demeure un enjeu primordial pour le Département, elle a défini un plan collège performant pour les 15 années à venir :

- la restructuration ou reconstruction de **8 collèges à l'horizon 2020**, dont 4 dans le cadre d'un contrat de partenariat
- le démarrage des travaux de restructuration lourde d'ici 2021 sur 8 autres établissements
- le déploiement sur la période 2016-2019 du volet numérique sur l'ensemble des collèges publics du département représentant **la livraison de 8 000 équipements informatiques**.

## - DES PÉRIMÈTRES D' ACTIONS QUI CHANGENT AVEC LA LOI NOTRE

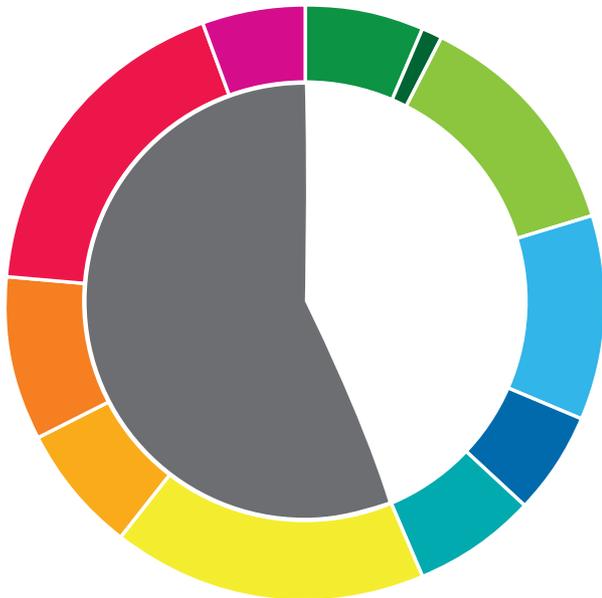
### **Fin des aides aux entreprises... vers l'aide aux territoires**

Privé de sa capacité à intervenir auprès des entreprises depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 avec la loi NOTRe, le Département souhaite assurer une transition organisationnelle et financière pour continuer à dynamiser son territoire. Conforté comme acteur de proximité et de solidarité auprès des collectivités sarthoises, le Département poursuivra ainsi l'accompagnement de ces territoires par les dispositifs financiers, techniques et juridiques dont il dispose.

2016 devrait être la dernière année budgétaire pleine pour les **transports Interurbains**, transférés à la Région au 1<sup>er</sup> janvier 2017, et **les transports scolaires** au 1<sup>er</sup> septembre 2017.

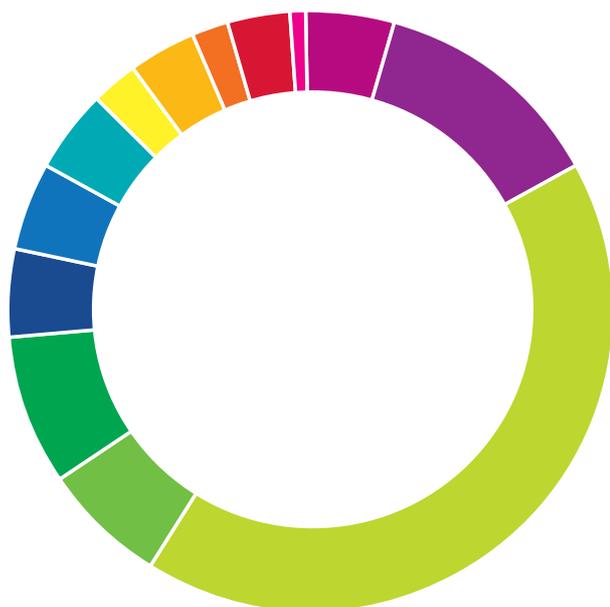
Il doit revoir également **sa politique agricole** notamment en subvention de fonctionnement aux organismes et transférer sa compétence de planification en matière de **gestion des déchets** à la Région.

## D'où vient l'argent ?



Emprunts	41,6 M€
Péréquation	6,3 M€
DGF (Dotation globale de fonctionnement)	80,4 M€
Participations et autres subventions	62,8 M€
Recouvrements d'aide sociale (dont recours sur successions)	35,2 M€
Autres recettes	41,9 M€
<b>Fiscalité</b>	<b>352,5 M€</b>
Foncier bâti	106,0 M€
Droits de mutation	43 M€
CVAE	57,1 M€
TICPE / TSCA	112,5 M€
Autres recettes fiscales	33,66 M€

## Où va l'argent ?



Logement	6,7 M€
Protection des biens et des personnes	19,7 M€
Culture et Sports	12,5 M€
Réseaux et Hydraulique	21,9 M€
Développement du territoire	16,5 M€
Moyens généraux	27,1 M€
Ressources humaines	29,0 M€
Transports	29,4 M€
Education	50,5 M€
Routes	41,3 M€
Solidarité départementale	260,0 M€
Développement économique et Insertion	77,9 M€
Remboursement de la dette	28 M€

# LES GRANDS DOSSIERS DES COMMISSIONS

# COMMISSION EMPLOI, DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

## Des chiffres

Président de la commission : **Samuel Chevallier**  
Vice-président : Patrick Desmazières

**12 106**  
foyers sarthois  
bénéficiaires  
du RSA

**0,45 M€**

pour  
l'ISMANS



**0,2 M€**  
pour le maintien du  
commerce de proximité

**54** actions  
d'insertion pour  
**3 229** places



## ◆ RSA .....p. 8

### RSA : 12 106 bénéficiaires

A fin septembre 2015, **12 106 foyers sarthois** bénéficiaires du RSA  
Dont **10 256** foyers au RSA Socle & **1 947** RSA Socle et Activité.  
*(p. 20 Données socio-économiques de la Sarthe et données relatives aux foyers bénéficiaires du RSA)*

### Le RSA en 2016

**Nombre d'allocataires + 3% en 2016 + Inflation : + 0,9%**  
**de revalorisation + Mesure gouvernementale (sept 2016) : + 2%**  
**du taux de base de l'allocation pour une personne seule = 69,4 M€ pour 2016**

**Mais le Département inscrira 61,9 M€,** soit le niveau de 2014.

La Sarthe soutient la négociation des Départements de France avec le gouvernement pour veiller à ce que la reprise en charge du financement du RSA par l'Etat (annoncée par Manuel Valls) à la place des Départements ait **2014 pour année de référence.**

ACTION  
DÉVELOPPEMENT  
DURABLE

Entre 2012 et 2014, + 8% de  
fréquentation des TIS (à  
titre gratuit) par les  
bénéficiaires  
du RSA

## ◆ Insertion .....p.10

*Les annonces gouvernementales devraient conforter la position du Département comme chef de file de l'insertion même si le versement de l'allocation RSA est transféré à l'Etat.*

> **Le bilan du Plan départemental d'insertion 2013/2015 est positif** avec un taux d'occupation des places financées de 96% et 35% de sorties dynamiques en 2015 comparé à 65% de taux d'occupation et 25% de sorties dynamiques en 2012.

> **Lancement du Programme Départemental d'Insertion 2016/2018** suite aux appels à projets vers trois axes : la recherche d'actions innovantes, d'actions vers le numérique et de lutte contre la pauvreté.

**47 organismes** d'insertion vont gérer **59 actions** réparties sur le territoire sarthois visant un accompagnement adapté des allocataires du RSA. **> 4,9 M€**

> Le Département va cofinancer avec l'Etat pour les allocataires du RSA un nombre maximal de **140 Contrats d'Initiative Emploi (CIE)** dans le secteur marchand et de **340 Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi** dans le secteur non marchand, **320 Contrats à Durée Déterminée en Insertion (CDDI)** réservés aux Chantiers d'Insertion et **20 emplois d'avenir.** **> 3,3 M€**

## ◆ Economie : participer activement à la transition introduite par la loi NOTRe .....p. 38

*La loi NOTRe prive le Département de sa capacité à mettre en œuvre, depuis le 1er janvier 2016, des aides directes aux entreprises. Cette décision vient mettre fin au travail de développement économique qu'ont conduit depuis des années les élus départementaux pour soutenir les projets créateurs de richesses et d'emplois. Rappelons qu'en 2015, les projets d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier du Département ont représenté un engagement de création de plus de 75 emplois.*

> **La dernière année de l'accompagnement à Initiative Sarthe.**

> **La finalisation des engagements contractuels** en poursuivant et clôturant les dossiers d'entreprises ayant fait l'objet d'une aide départementale avant le vote de la loi NOTRe. **> 3 M€**

> **Le dialogue de gestion avec la Région** afin d'assurer le transfert et suivi des projets économiques en cours et des outils financiers mis en place (fonds d'avance remboursable) et redéfinira le modèle de Sarthe Développement dont il assure toujours le financement, et que la Région aura vocation à financer pour la partie développement économique en 2017. **> 2 M€**

> Le budget dédié au **maintien du commerce de proximité** plus important en 2016 pour contribuer à la solidarité territoriale. **> 0,2 M€**

## ◆ Enseignement supérieur : soutien à l'université et aux grandes écoles

> En 2016, le Département privilégiera l'investissement pour son soutien financier aux établissements d'enseignement supérieur (université en plus du fonctionnement, CPER, nouvelle école d'ingénieur informatique (IMIE). **> 1,2 M€**

> **Le renforcement du soutien à l'ISMANS à hauteur de 450 000 €** en investissement, portant à 20% la participation du Département dans un contrat qui le liera à la Région 50% et Le Mans Métropole 30 % et un solde de 2,5 M€ pour la CCI de la Sarthe.

## ◆ Tourisme : conforter l'attractivité de la Sarthe .....p. 48

*À compter du 1er janvier 2016, le Département perd sa capacité de plein droit à accompagner les projets de création d'entreprises touristiques. Il iar au terme de ses engagements contractuels.*

> Le Département poursuivra en 2016, à travers l'activité de Sarthe Développement, **son soutien à l'encouragement de la qualité et aux territoires** par l'aide à l'obtention de labels qualité, des labellisations tourisme handicap.

> Le développement de **la Sarthe à vélo** avec ses boucles secondaires, des activités sportives de **plein air et de loisirs** et sa politique d'aménagements touristique autour des **forêts et du tourisme fluvial**.

> Sarthe Développement contribuera activement en 2016 à la définition du **nouveau schéma touristique** du département et continuera à développer le **e-tourisme**. **> 1,3 M€**

# COMMISSION SOLIDARITÉ : ENFANCE-FAMILLE, PERSONNES AGÉES ET PERSONNES HANDICAPÉES

## Des chiffres

Présidente de la commission : **Marie-Thérèse Leroux**  
Vice-présidente : Marie-Pierre Brosset

 **286,3 M€**  
pour la solidarité en Sarthe

 **10 885**  
personnes âgées bénéficiant de l'Allocation Personnalisée pour l'Autonomie (APA) à domicile ou en établissement

 **637** enfants en famille d'accueil

 **109** contrats d'engagements signés par des étudiants en médecine

Solidarité départementale : Usagers - Territoires .....p. 59

## ◆ PARTIE 1 >> **Enfance Jeunesse Famille** .....p. 61

*Le Budget consacré à l'enfance famille est de 66,3 M€ soit 37,2 % des dépenses d'action sociale*

> PMI : développement autour des interventions périnatales (entretiens du 4<sup>ème</sup> mois de grossesse), des bilans médicaux et dépistages sensori-moteurs en écoles maternelles.

### **Prévention pour la parentalité et la jeunesse** .....p. 63

- Parentalité :

**Soutien coordonné à domicile** : dans un contexte économique toujours difficile, les allocations mensuelles, destinées aux projets éducatifs, sont en progression avec une utilisation croissante à des fins alimentaires. **> 1,4 M€**

**Action éducative et Conseil conjugal** : les mesures judiciaires d'Action Educative en Milieu Ouvert décidées par les magistrats ainsi que les interventions éducatives à domicile intensives. **> 4,5 M€**

- Prévention et jeunesse :

**Insertion des jeunes** (Centre Educatif de Jour, Fonds départemental d'Aide aux Jeunes...) **> 1,7 M€**

**Prévention spécialisée** (pour faire face aux risques « d'inadaptation sociale) **> 1,8 M€**

**Dispositif petite enfance** (aides aux Maisons d'assistants maternels) **> 0,3 M€**

### **Protection** .....p. 67

L'activité de protection de l'enfance toujours soutenue se complexifie, avec l'évolution des profils des publics accueillis : mineurs étrangers isolés, mineurs relevant de la protection de l'enfance, en situation de handicap divers. **> 56,5 M€**

- Accueil enfance en danger : **> 36,7 M€**

Recherche d'une optimisation de l'offre d'accueil et d'accompagnement des mineurs confiés à l'ASE, pour plus de souplesse.

- Ouverture à titre provisoire de 7 places supplémentaires pour l'accueil de Mineurs Isolés Étrangers 92 jeunes Mineurs Etrangers Isolés et Majeurs, étaient accueillis en Sarthe (31 déc 2015),

A noter que pour 2015, le « quota » de la circulaire nationale est de 42 pour la Sarthe.

La charge financière induite par l'accueil de ces mineurs n'est pas compensée par l'Etat. De plus, leur arrivée en nombre, sans même parfois qu'ils aient été orientés par la cellule nationale, sature le dispositif d'accueil de l'aide sociale à l'enfance (foyers, associations, famille d'accueil). Le Président du Conseil départemental a donc saisi le Ministre de la Justice concernant ce manque de visibilité et l'incidence de ces accueils sur le dispositif de protection de l'enfance en Sarthe.

Consolidation de la démarche de préparation à la sortie de la protection de l'enfance, notamment pour les jeunes majeurs

- Accueil Familial :

> **17,3 M€**

Le Département poursuivra en 2016 la démarche de professionnalisation et d'accompagnement de ses 347 salariés accueillants 637 enfants confiés.

## ◆ PARTIE 2 >> **Personnes âgées** .....p. 71

*Un budget de 83 M€ soit 35,81 % des dépenses d'action sociale*

**APA** : un rythme annuel d'évolution du nombre et des dépenses d'APA à domicile relativement stable. Evolution des bénéficiaires :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
A domicile	5 141	5 085	5 199	5 185	5 208	5 044	4 912
En établissements	5 057	5 160	5 350	5 527	5 693	5 817	5 973
<b>TOTAL</b>	<b>10 198</b>	<b>10 245</b>	<b>10 549</b>	<b>10 712</b>	<b>10 901</b>	<b>10 861</b>	<b>10 885</b>

> En 2016, la poursuite des CPOM avec les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), le soutien aux aidants familiaux qui jouent un rôle considérable dans la vie et le soutien à domicile, la modernisation des services d'aide à domicile et poursuite de la professionnalisation des accueillants familiaux (famille d'accueil).

En Sarthe, près de **207 accueillants familiaux**, agréés à cet effet, offrent une capacité d'accueil de 103 personnes âgées et 256 personnes handicapées, en moyenne.

Poursuite du versement de l'APA aux structures

> **28 M€**

**En établissement**, 18 places supplémentaires d'hébergement en l'EHPAD hôpital du Lude et de Beaumont-sur-Sarthe

## ◆ PARTIE 3 >> **Personnes handicapées : aller vers plus d'autonomie** .....p. 78

*Un budget qui représente 36,5 % des dépenses d'action sociale et évolue de **2,76 %** par rapport à 2015*

> La reconnaissance d'unités spécifiques « Personnes Handicapées Vieillissantes » au sein des EHPAD et transformation de places de foyer d'hébergement en places spécifiquement dédiées.

> Allocation Compensatrice pour Tierce Personnes : **3,2 M€**

> Prestation de Compensation du Handicap : **15,69 M€**

*Si le nombre de bénéficiaires de l'ACTP continue à décroître, celui de la PCH poursuit une progression annuelle autour de 2 à 3 %.*

> La poursuite du financement destiné à faciliter l'accès des jeunes handicapés au monde du travail, des services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) et des services d'accompagnement médicosocial pour adultes handicapés (SAMSAH) > **6,1 M€**

◆ PARTIE 4 >> **Santé publique et démographie médicale** .....p. 83

> Le programme « 19 Maisons ou Pôles de santé pluridisciplinaires » sera poursuivi.  
A ce jour, **14 MSP** sont en fonctionnement, dont 10 ont bénéficié d'un financement par le Département. **6 projets sont susceptibles d'être financés en 2016.**

Poursuite des aides aux étudiants en médecine sous différents dispositifs :

- 109 contrats d'engagement signés avec la Sarthe pour exercer en zone déficitaire,
- 50 élèves internes sont aidés financièrement pour leurs stages
- **13 installations** de jeunes médecins en Sarthe grâce à l'aide à l'installation

◆ PARTIE 5 >> **Cohésion sociale : accompagner les populations** .....p. 85

> Le dispositif « Intervenants sociaux en commissariat et en gendarmerie » sera poursuivi pour répondre à des situations de détresse (violences familiales et intrafamiliales). En 2014, 1 640 situations ont été prises en charge dont 41 % en zone police.

Schéma départemental unique d'organisation sociale et médico-sociale .....p. 109

>> **Un schéma départemental unique** avec **15 orientations et 38 actions** sera la pierre angulaire de l'organisation sociale et médico-sociale pour assurer la cohérence des actions et faciliter la coordination et la collaboration entre les acteurs.

Il s'agit de décroiser pour améliorer la fluidité des parcours pour tous les publics, et de renforcer les actions pour l'enfance-famille, pour l'autonomie et pour l'accès aux soins en Sarthe.

**A titre d'exemple** : la création d'une cellule départementale unique qui aura vocation à assurer le recueil, le traitement et l'évaluation des informations préoccupantes, à la fois pour l'enfance et pour les adultes vulnérables.

# COMMISSION DE LA RÉUSSITE EDUCATIVE : COLLÈGES ET TRANSPORTS

Des  
chiffres

Président de la commission : **Régis Vallienne**  
Vice-Présidente : Brigitte Lecor

**29 364**

collégiens



**58**

colèges publics et

**19** collèges privés

**404**

agents  
travaillent dans les  
collèges

**1 707**

adhérents au  
transport à mobilité  
réduite en Sarthe



## ◆ Collèges : Préparer l'avenir .....p. 114

### TRAVAUX DANS LES COLLÈGES

> **5 opérations lourdes** en cours de travaux en 2016 soit **10,4 M€** en 2016

**Le Grand-Lucé** : Rénovation de la demi-pension

**Sablé-sur-Sarthe** : Anjou - Démolition/reconstruction

**Vibraye** : Restructuration lourde

**Château-du-Loir** : Restructuration lourde et extension.

**Mamers** : Démolition du collège actuel, restructuration et construction

> La poursuite de la procédure de contrat de partenariat pour 4 collèges : Henri Lefeuvre à Arnage, Marcel Pagnol à Noyen-Malicorne, Jean Cocteau à Coulaines et Maroc-Huchepie au Mans. La signature du contrat pourrait avoir lieu au 4<sup>ème</sup> trimestre 2016.

> **5,5M €** sont consacrés au programme de gros entretien/réparations dont **1 M€** au titre des travaux liés à l'accessibilité des collèges.

### NUMÉRIQUE ..... p. 117

> L'accélération du volet Numérique du Plan collège Performant. Après les 5 collèges pilotes qui ont bénéficié en 2015 d'un déploiement complet numérique (fibre + équipements pédagogiques + maintenance), **14 nouveaux collèges** seront déployés sur l'année 2016.

- John Kennedy à Allonnes

- Le Marin à Allonnes,

- Ambroise Paré au Mans,

- Roger Vercel au Mans,

- Costa-Gavras et Anne Frank au Mans,

- Guillaume Apollinaire à Bouloire,

- Alfred de Musset à Ecommoy,

- Paul Chevallier au Grand-Lucé,

- Belle Vue à Loué,

- Suzanne Bouteloup à Mayet,

- Reverdy à Sablé-sur-Sarthe,

- Jean Rostand à Sainte-Jamme-sur-Sarthe,

- Pasteur à Yvré-L'Évêque

### ET TOUJOURS

> Dotations de **fonctionnement aux collèges** publics > 4,6 M€ et 3,6 M€ pour les collèges privés

Reconduction des **chèques collèges** pour les 3<sup>ème</sup> > 0,4 M€

ACTION  
DÉVELOPPEMENT  
DURABLE

De 2010 et 2014, de 0 à 20 collèges équipés d'un outil de gestion à distance de leur consommation énergétique

*Conformément à la loi NOTRe, transfert à la Région au 1er janvier 2017 des transports interurbains et au 1er septembre 2017 des transports scolaires. Le Département mènera des négociations avec la Région pour étudier les conditions de mise en œuvre de ces transferts de compétences.*

**> Dépense pour le transport en 2016 : 29,6 M€**

Le Département assurera en 2016 ses compétences dans ces deux domaines, ainsi que le transport des élèves handicapés dont il continuera à avoir la responsabilité au-delà de 2017.

**> Augmentation de la carte de transport scolaire**

La participation au transport scolaire demandée aux familles pour la rentrée scolaire 2016-2017 est portée à 120 € et plafonnée à 240 € par famille quel que soit le nombre d'enfant, **soit 12 % du coût réel du transport d'environ 1000 € par élève.**

Malgré l'augmentation de ce tarif de la carte de transport scolaire, cette contribution reste inférieure à celui du coût de l'abonnement en agglomération ou à d'autres Départements des Pays de la Loire. Des facilités de paiement sont par ailleurs proposées aux familles.

# COMMISSION AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DES TERRITOIRES, INFRASTRUCTURES ET ROUTES

Des  
chiffres

Président de la commission : **Frédéric Beauchef**  
Vice-Présidente : Dominique Aubin

41,3M€

consacrés  
aux  
routes



+ de  
100 000  
connectés

grâce à l'initiative du  
Département



8 000

prises en fibre  
optiques déployées  
en 2016

## ◆ Routes : relier les territoires ..... p. 156

> **Les projets structurants** 2016 :

> **5 M€**

- la tranche Est de la **déviations de Saint-Calais** et les terrassements sur la rive droite de l'Anille et le démarrage de la construction du viaduc sur l'Anille
- la première tranche de la **déviations de Vaas**, de la route du Lude à la route de Mayet, sera mise en service après 4 ans de travaux.
- la fin du doublement de la **rocade Est du Mans** ainsi que le demi-échangeur avec la route d'Yvré-l'Evêque

> **Modernisation du réseau routier** départemental en 2016 :  
RD 300 entre La Trugalle et Joué-l'Abbé, RD7 entre Saint-Aubin-des-Coudray et Bonnétable et le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement.

> Et : 1,5 M€ pour les **opérations de sécurité**, 1,14 M€ pour l'investissement en matériel, 1,5 M€ pour la réalisation de tapis d'enrobés, et 0,8 M€ pour les ouvrages d'art de voirie.

ACTION  
DÉVELOPPEMENT  
DURABLE

Entre 2010 et 2014, de 10 à 29%  
d'enrobés tièdes et froids  
(moins polluants)

## ◆ Aménagement numérique ..... p. 169

Grâce à l'initiative prise en 2004 par le Département, aujourd'hui le réseau haut débit et très haut débit en Sarthe affiche déjà :

- 79 zones d'activité sont desservies en fibre optique,
- 526 clients professionnels sont raccordés à la fibre + 467 sur la boucle locale cuivre,
- 87 NRA sont dégroupés par le concessionnaire,
- les 57 collèges publics du Département sont raccordés à la fibre optique (100 méga symétriques),
- **plus de 100 000 sarthois** connectés chaque jour sur les infrastructures déployées par le Département et bénéficient des offres du dégroupage,
- plus de 4000 sarthois connectés sur les solutions alternatives (Wimax ou satellites)

En 2012, le Département a transféré au syndicat mixte sarthois d'Aménagement numérique

(SmsAn) la compétence de l'aménagement numérique tout en impulsant une démarche ambitieuse de déploiement du réseau fibre optique pour les particuliers sarthois.

Pour cela il a pensé un modèle qui s'appuie sur les Communautés de communes et par le soutien financier de la Région, de l'Etat et de l'Europe pour faciliter l'accès à Internet sur tout le territoire.

> **21 Communautés de communes ont adhéré au SnsAm, soit 3/4 des Communautés de communes.**

Les premiers déploiements seront effectifs à l'automne 2016 et les premières mises en services auront lieu avant la fin de l'année.

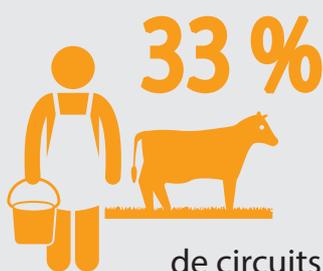
> **Ce programme, qui place la Sarthe dans le peloton de tête des Départements de France et le premier de la Région, prévoit le déploiement d'environ 160 000 prises à la fibre optique, 60 000 sur 5 ans, et 8 000 en 2016** en dehors des zones où les opérateurs privés ont décidé d'investir (Le Mans Métropole, Sablé-sur-Sarthe, communes rurales de la CU d'Alençon).

**> 4,4 M€ en 2016**

# COMMISSION AGRICULTURE, RURALITÉ ET DÉVELOPPEMENT LOCAL

## Des chiffres

Président de la commission : **François Bousard**  
Vice-Présidente : : Monique Nicolas Liberge



**33 %**  
de circuits  
courts dans  
les collèges en  
moyenne en 2015

**5** Contrats  
territoriaux  
innovants signés



**2,4 M€/an**  
de soutien aux  
territoires

### ◆ **Agriculture** ..... p. 175

*La loi NOTRe confie la compétence économique à la Région et modifie l'action départementale pour l'agriculture L'année 2016, année transitoire, permet de poursuivre une partie des soutiens, notamment auprès de la chambre d'agriculture qui bénéficiait d'une convention pluriannuelle jusque fin 2016.*

> **Le soutien à l'investissement des exploitations agricoles** reste possible, dans le cadre d'un conventionnement avec la Région signé fin décembre 2015 (maintien de l'élevage, installation, environnement et valeur ajoutée).

> **Circuits courts** : soutien au développement de l'approvisionnement local au sein des collèges mais également sur les territoires, en association avec les communes (via l'association des maires).

L'enjeu porte également sur le renforcement des produits locaux au sein des EHPAD. 2016 verra la création d'un réseau local, démarche engagée simultanément dans tous les départements de la région Pays de la Loire.

L'impact financier de l'approvisionnement local dans les collèges pour le territoire est estimé à **1,29 M€ /an**.

> Et toujours le soutien à INOVALYS

### ◆ **Soutien aux territoires : vers une plate-forme d'ingénierie publique** ..... p. 183

*Le Département va se saisir la compétence de solidarité territoriale confiée par la loi NOTRe de manière volontariste.*

> Contractualisation avec les territoires : **Contrats territoriaux innovants** qui relaient la politique numérique du Département par le cofinancement du déploiement de la fibre. 5 Contrats ont été signés avec les communautés de Communes pilotes dans le déploiement de la Fibre optique (Cf aménagement numérique ci-avant).

**L'ensemble de ces soutiens s'élèvera en moyenne à 2,4 M€/an pendant 5 ans contre une moyenne de 1,7 M€/an pour les Conventions de Développement Local précédentes (+ 41%).**

> Le soutien au territoire va se traduire également en 2016 par la poursuite de l'assistance technique par **l'Agence des territoires de la Sarthe** ATESART et le renforcement de la lisibilité de l'offre de services membres du groupe département (Département, ATESART, Secos, Caue, Sarthe habitat, Sarthe développement et le SmSan). ATESART compte aujourd'hui **160 actionnaires dont 151 communes, 7 Communautés de communes, un syndicat d'eau potable et le Département.**

> Le soutien au monde associatif sera poursuivi avec la transformation de la dotation Sports/culture en **dotation cantonale associative**, avec un budget de 455 000 € en 2016.

> Soutien à l'investissement des collectivités rurales pour l'alimentation en eau potable et l'assainissement et assistance technique par le Satese > 1 M€

> Déploiement d'un outil de suivi des forages d'eau potable

> Poursuite du programme de mise à niveau de 7 barrages sur la Sarthe aval navigable avec en 2016, deux mises aux normes des barrages de Courtigné à Avoise et de Malicorne-sur-Sarthe incluant la construction de passes à poissons et la modernisation des 2 pertuis (vannes de barrages).

> Poursuite de l'animation du Contrat Territorial des Milieux Aquatiques comme pour Le Loir et l'Huisne. > 2,8 M€

**ACTION  
DÉVELOPPEMENT  
DURABLE**

En restaurant la flore autour des cours d'eau, la Loutre et le Castor ont fait leur réapparition en Vallée du Loir

# COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT ET LOGEMENT

## Des chiffres

Présidente de la commission : **Fabienne Labrette-Ménager**

Vice-Président : Jean-Michel Batailler

# 185

rendez-vous dans le  
guide nature 2016



# 80 ans

d'investissement  
départemental dans  
les réseaux  
électriques

# 1 814

propositions de  
logements par le FSL en  
2014



## ◆ Environnement ..... p. 206

*Rappel : la loi NOTRe supprime la politique de soutien des collectivités pour les déchèteries.*

> **Biodiversité** : Dans un cadre budgétaire maîtrisé, et avec un financement assuré par la taxe d'aménagement, le Département établira en priorité une démarche de **labellisation des espaces naturels sensibles**.

Il poursuit l'animation autour de ces espaces et développera notamment **les chantiers bénévoles**.

> **Pratiques écoresponsables** : en 2016, la lutte contre le gaspillage alimentaire sera renforcée tout comme le compostage dans les collèges. Les Trophées du développement durable des collèges seront reconduits. Un plan de déplacement interne sera mise en place.

> **Bornes de recharge électrique** : le Département mettra en place un soutien aux communes pour l'installation de bornes de recharge électrique rapide à hauteur de 20% du financement et participera au plan régional qui prévoit des installations de bornes en Sarthe.

ACTION  
DÉVELOPPEMENT  
DURABLE

Entre 2009 et 2014, - 5% de déchets ménagers et assimilés (ordures ménagères, collecte sélective, déchèteries)

## ◆ Réseaux électriques : maintien du soutien aux communes ..... p. 215

> Le Département maintiendra en 2016 le niveau de ses investissements en fonction des dotations du Financement des Aides aux Collectivités locales pour l'Électrification (FACÉ) pour le **renforcement et la sécurisation du réseau** de distribution publique d'électricité en zone rurale. **> 6 M€**

> Le Département continuera à assurer, pour les communes qui le souhaitent, la réalisation des génies civils des réseaux de télécommunications en accompagnement des **misés en souterrain** des réseaux. **> 2,3 M€**

*Rappel : le Département est propriétaire du réseau électrique de la Sarthe.*

◆ **Logement : bilan du plan départemental de l'habitat** ..... p. 232

> **Le Fonds de Solidarité Logement** reste un outil départemental majeur qui permet aux ménages sarthois les plus fragiles d'accéder à un logement ou de s'y maintenir.

> Le Département poursuit son soutien pour la **production de logements locatifs très sociaux** afin de favoriser la mixité sociale dans les opérations de logements sociaux, poursuit la **lutte contre l'habitat indigne**, et ses actions pour la réduction de **l'empreinte écologique de l'habitat** **> 6,7 M€**

> En 2016, **un bilan des actions Plan Départemental de l'Habitat** sera réalisé avant d'établir les orientations pour 2017-2022 avec pour objectifs : prise en compte du vieillissement de la population, la maîtrise de l'empreinte écologique de l'habitat et la poursuite des politiques sociales de l'habitat.

# COMMISSION CULTURE, JEUNESSE ET SPORTS

## Des chiffres



**20 000**  
usagers de  
l'enseignement  
artistique en Sarthe



**120**  
manifestations  
sportives soutenues

**34** comités  
résidents à la Maison  
départementale des  
Sports

**110 M€**  
de retombées  
économiques en  
Sarthe grâce au  
circuit des  
24 Heures



Président de la commission : **Véronique Rivron**  
Vice-Présidente : Delphine Delahaye  
Vice-Président : Gérard Galpin

### ◆ Culture : encourager l'accès pour tous ..... p. 243

> Malgré les fortes contraintes budgétaires, il est fait le choix, pour l'essentiel, de maintenir en 2016, les interventions départementales avec l'objectif d'assurer pour l'ensemble des Sarthois, quel que soit leur territoire de vie, **l'accès à un service public culturel de proximité.**

> **Enseignement artistique** : la mise en réseaux des écoles et le développement des pratiques notamment de la danse et du théâtre se poursuivent grâce au schéma de l'Enseignement artistique pour la danse, du théâtre et des musiques actuelles.

> **1,2 M€**

> **Création et la diffusion artistique** : soutien à la création et la diffusion par des aides directes aux compagnies implantées sur le territoire, aux lieux et aux actions de diffusions locales.

> **1,4 M€**

> **Patrimoine sarthois** : animation des sites historiques dont il a la charge mais aussi accompagnement des propriétaires, des politiques patrimoniales locales avec, notamment, le soutien aux actions de valorisation (exemple : Espace Faïence Malicorne) et des opérations de conservation du patrimoine (Petites cités de caractère, Patrimoine non protégé ou protégé au titre des Monuments historiques, Patrimoine mobilier).

> **2,8 M€**

2<sup>ème</sup> année de la biennale d'animation patrimoniale sur « le voyage ».

> Au 31 décembre 2016, le Département prévoit de céder le **Musée des 24 Heures - Circuit de la Sarthe** à l'ACO pour développer un projet touristique d'envergure autour des 24 Heures du Mans : « Le Mans Resort ». Le Musée sera la première pierre de ce projet porteur de développement et d'attractivité pour la Sarthe.

> **Lecture publique et Archives** : 2016 verra le démarrage des travaux de rénovation et restructuration de la Bibliothèque départementale de la Sarthe

### ◆ Sport : Promouvoir les pratiques sportives ..... p. 290

> Le Département, premier partenaire du sport en Sarthe, affirme son soutien au sport amateur à travers de nouveaux plans de développement dans le cadre de l'Olympiade 2017-2020

> **2,1 M€**

> Il continuera aussi à accompagner le **Sport Professionnel** et les manifestations sportives dans le cadre de divers partenariats notamment le soutien au MSB pour la saison sportive 2016/2017

> Il contribuera au succès et au rayonnement des 24 Heures du Mans au travers du Syndicat Mixte du Circuit des 24 Heures.



# COMMISSION FINANCES, RESSOURCES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

## Des chiffres

Président de la commission : **Fabien Lorne**  
Vice-Présidente : Béatrice Pavy-Morançais

**2106**  
agents travaillent  
au Département



**80%** des  
actes de légalité  
transmis par voie  
électronique

**62**  
équivalents  
temps plein en  
heures d'insertion  
imposées dans les  
marchés publics  
départementaux

### ◆ **Système d'information et moyens généraux** ..... p. 309

> La poursuite des projets structurants engagés comme la mise en place d'une **plate-forme de télé-services**, véritable guichet numérique pour les usagers permettant de réaliser et suivre leurs démarches en ligne.

> **La digitalisation progressive des chaînes de traitement administratives** avec la gestion électronique documentaire et la poursuite du projet d'informatisation de l'activité en circonscriptions sociales.

> Le lancement de la mise en œuvre du **système d'archivage électronique interdépartemental** pour conserver les documents nativement numériques.

> **Le Département de la Sarthe est à la pointe des simplifications administratives. En 2016**, il fera partie de l'expérimentation « Open Lab » national pour 100% de marchés publics dématérialisés. Il a déjà été un des premiers à adopter le système Marché public simplifié (n° SIRET seul) et est le n°1 pour les actes de légalité transmis par voie électronique (80% contre 16% de moyenne nationale).

ACTION  
**DÉVELOPPEMENT  
DURABLE**

La Sarthe : 1er Département à  
adopter un Schéma des achats  
publics socialement  
responsables

### ◆ **Patrimoine immobilier et logistique** ..... p. 318

#### **Principaux projets immobilier**

- L'achèvement des locaux Bollée-Monthéard pour la DGA-Infras
- L'acquisition et aménagement de locaux « Espal » pour la Solidarité
- La poursuite de la restructuration de l'immeuble rue Courboulay
- Les études pour la réhabilitation de l'immeuble rue Chanzy au Mans repoussé d'un an comme le prévoit le plan de préservation des capacités de financement.

### ◆ **Service départemental d'incendie et de secours de la Sarthe** ..... p. 328

> +3 % en fonctionnement (+ 0,5 M€) et l'augmentation des subventions d'équipement (1,5 M€) notamment pour le nouveau centre d'incendie et de secours Le Mans Sud

> Aide à l'investissement dans **les gendarmeries** pour des travaux de rafraîchissement.

> Poursuite de la maîtrise des effectifs notamment par le redéploiement de postes.  
A périmètre constant par rapport à 2015, la variation de BP à BP est en baisse (- 0,3 %).

> Sortie prochaine de **www.sarthe.fr**, site nouvelle génération, plus moderne, plus accessible et plus pratique. Il a été réalisé dans un temps record de 6 mois avec la méthode AGILE, intégrant les équipes de communication, de développement informatique et du prestataire dans un « lab » autour d'une méthodologie moderne et atypique de gestion de projet.

## Budget Primitif 2016 : 620,3 M€

En mouvements réels, hors mouvements de trésorerie, l'équilibre est le suivant :

	BP 2015 (en €)	BP 2016 (en €)	Évolution (en %)
Dépenses de fonctionnement	514 472 737	508 095 483	-1,2 %
Dépenses d'investissement	124 816 121	112 210 820	-10,1 %
<b>TOTAL</b>	<b>639 288 858</b>	<b>620 306 303</b>	<b>-3,0 %</b>
Recettes de fonctionnement	552 822 446	541 097 686	-2,1 %
Recettes d'investissement	86 466 412	79 208 617	-8,4 %
<b>TOTAL</b>	<b>639 288 858</b>	<b>620 306 303</b>	<b>-3,0 %</b>

### L'épargne :

	BP 2015	BP 2016
EPARGNE BRUTE <i>(prévisionnelle)</i>	38,3 M€	33,0 M€
Taux d'épargne brute	6,9 %	6,1 %
EPARGNE NETTE * <i>(prévisionnelle)</i>	19,2 M€	14,2 M€
Taux d'épargne nette	3,5 %	2,6 %
Capacité de désendettement « budgétaire » en années (encours de dette / Épargne Brute)	5,6	6,5

\* L'épargne nette correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette.

### Comprendre les chiffres

**Le niveau d'épargne brute présente au BP 2016 une baisse de 5,3 M€** par rapport au BP 2015 **en raison d'un effet « ciseaux »**, les recettes réelles de fonctionnement (-11,7 M€ ; -2,1 %) augmentant plus rapidement que les dépenses réelles de fonctionnement (-6,4 M€ ; -1,2 %).

Ce niveau d'épargne « budgétaire » est en cohérence avec la stratégie financière de la collectivité reposant sur **un niveau d'épargne en réalisation supérieur à 7 % et une capacité de désendettement inférieure à 10 ans.**

### Le fonctionnement :

	BP 2015 (en €)	BP 2016 (en €)	Évolution (en %)
DÉPENSES	514 472 737	<b>508 095 483</b>	-1,2 %
RECETTES	552 822 446	<b>541 097 686</b>	-2,1 %

## ■ A – LES RECETTES de fonctionnement : 541,1M€

Les recettes de fonctionnement qui vous sont proposées s'élèvent à 541,1 M€ (contre 552,8 M€ au BP 2015), soit une diminution de 11,7 M€ (- 2,1 %).

Afin d'apprécier l'évolution réelle entre les deux exercices, il convient toutefois de retraiter l'impact du désintéressement partiel mis en place en 2016 pour les établissements accueillant des personnes handicapées, ainsi que les reprises sur provisions opérées en 2015.

Après neutralisation de ces deux éléments, l'évolution des recettes de fonctionnement **s'élève à + 2,5 M€, soit + 0,5 %**. Cela se décompose principalement de la façon suivante :

**Evolutions négatives** par rapport au BP2015 :

**- 7,8 M€ de dotations de l'Etat,**

- 1,3 M€ de compensations fiscales,

- 0,6 M€ de dotations diverses.

**Evolutions positives** par rapport au BP2015 :

+ 5 M€ de fiscalité indirecte et fiscalité transférée (dont **+ 3 M€ au titre des droits de mutation**),

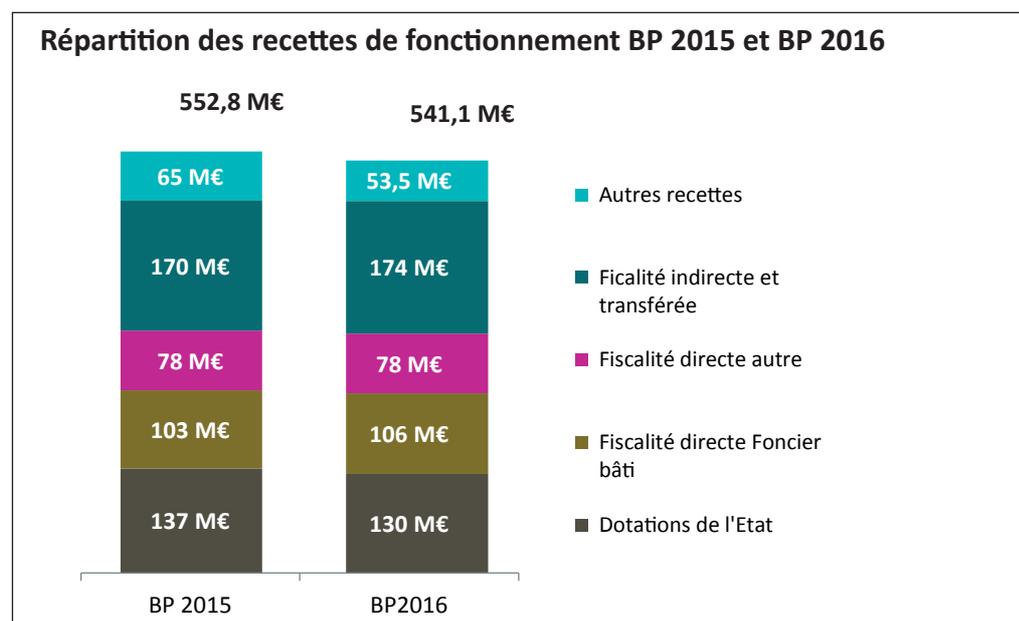
+ 2,9 M€ de fiscalité directe liés à l'accroissement des bases d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties,

+ 1,7 M€ de recouvrements bénéficiaires dans le cadre des recours sur successions,

+ 1,3 M€ de dotations CNSA (inscription au niveau des réalisations 2015),

+ 1,0 M€ de redevances et droits de services périscolaires et enseignement,

+ 0,5 M€ de participation des familles au titre de la restauration et de l'hébergement scolaire.



**1) Les dotations de l'État : 130 M€** (137 M€ au BP 2015 et 144,9 M€ au BP 2014) **soit 24 %** des recettes de fonctionnement

→ **La Dotation Globale de Fonctionnement : 80,4 M€, soit -7,8 M€** par rapport au BP 2015 (lui-même sous-évalué de 0,5 M€),

→ La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie : **22,6 M€** (+1,3 M€)

→ La Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) : **14,7 M€** (= BP 2015)

→ Les Allocations compensatrices : **5 M€** (-0,7 M€),

→ La Dotation Générale de Décentralisation : **3,8 M€** (= BP 2015)

→ Les dotations du dispositif RSA (FMDI) : **3,5 M€** (+ 0,1 M€)

**2) La fiscalité directe : 184 M€** (contre 181 M€ au BP 2015) soit 24 % des recettes de fonctionnement, dont :

- **La taxe sur le foncier bâti : 105,8 M€** soit 19,6 % des recettes de fonctionnement (+ 3,1 M€ en tenant compte d'une augmentation des bases fiscales à hauteur de 2,5 %)
- La CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) : **57,1 M€** (- 0,1 M€)
- Le fonds de péréquation de la CVAE : **1,7 M€** (+ 0,4 M€)
- Le dispositif de compensation péréquée (ou fonds de péréquation alimenté par les frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties) : **7,2 M€** (- 0,2 M€)
- Les IFR : **0,6 M€** (identique BP 2015)
- Les rôles supplémentaires : **0,2 M€** (- 0,1 M€)
- Le FNGIR : **11,4 M€** (identique BP 2015)

**3) La fiscalité indirecte ou transférée : 173,7 M€** (contre 170,2 M€ au BP 2015) soit 32,1% des recettes de fonctionnement :

- La fiscalité transférée : taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) et taxe intérieure sur la consommation des produits pétroliers (TICPE) : **112,5 M€** (+3,5 M€),
- **Les droits de mutation et taxes additionnelles : 43 M€ (+3 M€),**
- La TICPE : **41,7 M€** (- 0,2 M€),
- Les taxes d'électricité : **12,5 M€** (- 1,5 M€),
- La taxe d'aménagement : **2,4 M€** (- 0,1 M€)
- Les attributions au titre des fonds de péréquation fondées sur les DMTO/
  - Fonds national de péréquation : **2,5 M€** (-0,5 M€)
  - Fonds de solidarité en faveur des départements : **1,2 M€** (-0,4 M€)
- La taxe additionnelle de séjour : **0,045 M€** (identique BP 2015)

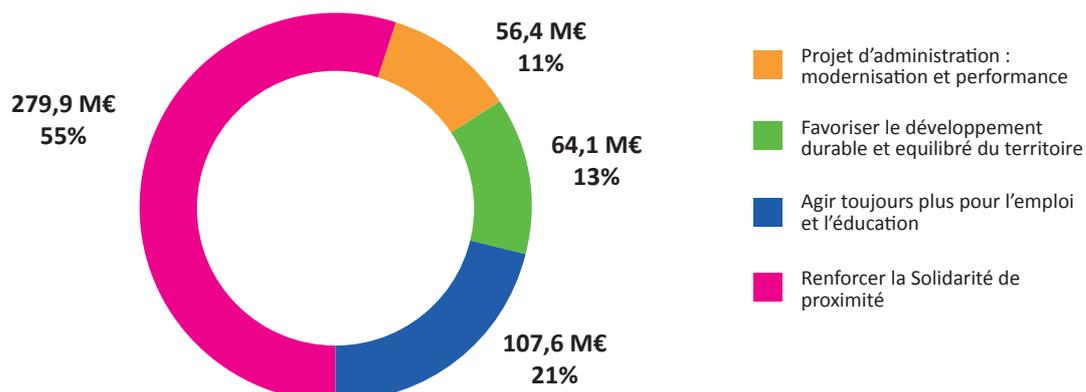
**4) Les autres recettes : 53,4 M€** (contre 64,6 M€ au BP 2015) représentent 9,9 % des recettes de fonctionnement et incluent notamment :

- Les recettes liées à l'emploi et à l'insertion : 5,5 M€ (- 4,6 M€ comprenant une partie de reprises sur provisions)
- Les recettes liées au développement du territoire : 5,1 M€
- Les recettes liées à la solidarité : 36,5 M€ (- 5,6 M€ incluant l'impact de la mise en place du désintéressement partiel pour les personnes handicapées)
- Les recettes liées au projet d'administration : 3 M€ (- 2,3 M€ incluant des reprises sur provisions)

## ■ B – LES DÉPENSES de fonctionnement : 508,1 M€

Les dépenses de fonctionnement qui vous sont proposées s'élèvent à 508,1 M€ (contre 514,5 M€ au BP 2015, soit - 6,4 M€ ; - 1,2 %). Elles sont majoritairement orientées en faveur de la solidarité (55 %).

**A périmètre constant** (après retraitement du désintéressement partiel et des écritures liées aux reprises sur provisions), l'évolution des dépenses de fonctionnement s'élève à + 2,4 M€ **soit + 0,5 %**, après + 2,9 % au BP 2015 :



Principales évolutions par rapport au BP 2015 :

→ **+ 7,5 M€ de dépenses imprévues** à rapprocher de l'inscription des dépenses d'allocations RSA au niveau 2014.

#### Comprendre les chiffres

Comme indiqué dans le rapport Allocation Emploi Insertion, les dépenses liées à la prise en charge du RSA sont inscrites à ce BP 2016 pour les montants réglés au CA 2014.

Cette position est volontairement adoptée suite à l'engagement du gouvernement d'adopter d'ici mars 2016 des mesures durables permettant de garantir dès 2016 la pérennité du RSA et de son financement.

Afin de s'adapter en cours d'année au dispositif qui sera proposé par le gouvernement (prise en charge de dépenses et/ou accroissement des recettes), le BP 2016 prévoit en dépenses imprévues une inscription de 7,5 M€.

→ **+ 2,5 M€ de dotations aux provisions** dans le cadre des recours sur successions, en ligne avec notamment avec l'exécution 2015 et la proposition d'une inscription de recettes de recours sur successions supérieure au BP 2015 (+ 1,7 M€).

→ **+ 1,4 M€ de frais de séjour en établissements** et services pour personnes handicapées.

→ Une inscription des allocations RSA à leur niveau 2014, soit **une baisse de 5,1 M€** par rapport au BP 2015 (cf. développement supra),

→ Les réductions d'inscriptions budgétaires liées à la **mise en œuvre du plan de préservation des capacités d'investissement** dont :

- **1,6 M€** pour les dépenses à caractère général incluant **des ajustements budgétaires** sur les crédits consacrés à l'entretien des routes, à la gestion immobilière et aux transports,

- **0,3 M€ pour les dépenses de personnel,**

- 0,9 M€ pour les dépenses de participations

→ -1,4 M€ de charges financières en ligne avec les projections de taux d'intérêt.

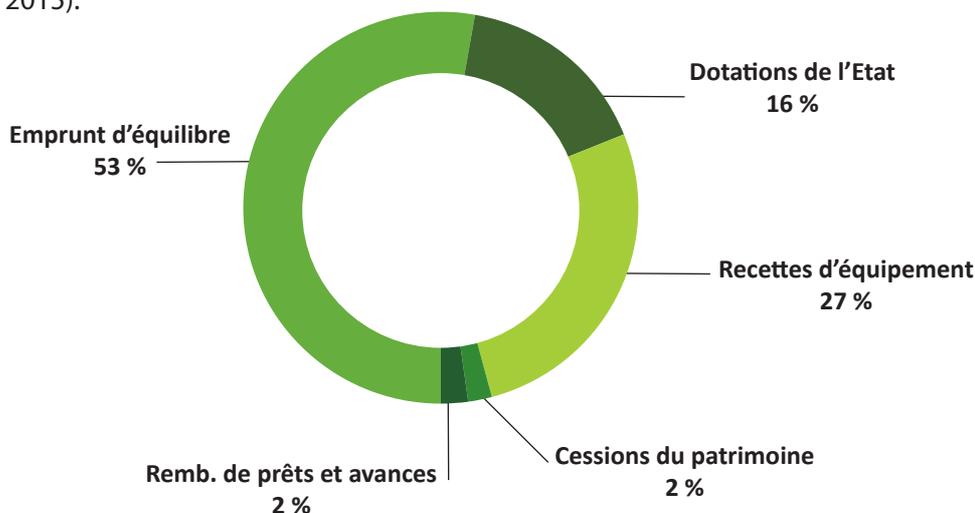
### L'investissement :

(Hors mouvements de trésorerie)

	BP 2015 (en €)	BP 2016 (en €)	Évolution (en %)
<b>Dépenses</b>	<b>124 816 121</b>	<b>112 210 820</b>	<b>-10,1 %</b>
dont dépenses hors dette	105 712 121	93 465 352	-11,6 %
dont amortissement du capital	19 104 000	18 745 468	-1,9 %
<b>Recettes</b>	<b>86 466 412</b>	<b>79 208 617</b>	<b>-8,4 %</b>
dont recettes hors emprunts	36 602 040	37 637 773	2,8 %
dont recettes d'emprunts	49 864 372	41 570 844	-16,6 %

## ■ A – Les Recettes d'investissement : 79,2 M€

Le montant global des recettes d'investissement s'élève à 79,2 M€, après 86,5 M€ au BP 2015. Hors recette d'emprunt, les recettes propres d'investissement s'établissent à 37,6 M€, (36,6 M€ au BP 2015).



### 1) Les dotations et participations de l'Etat : 12,8 M€ (après 11,3 M€ au BP 2015), soit 16 % des recettes d'investissement

- Le Fonds de compensation de la TVA : 7,3 M€
- La Dotation globale d'équipement rural : 2,0 M€
- La Dotation départementale d'équipement des collèges : 2,8 M€
- La Dotation « produit des amendes de radar » : 0,7 M€

### 2) Les recettes rattachées à des opérations d'investissement : 21,2 M€ après 19,4 M€ au BP 2015, soit 27 % des recettes d'investissement dont :

- 3,0 M€ pour les programmes routiers (1,9 M€ au BP 2015)
- **16,0 M€ pour les programmes d'électrification (16,5 M€ au BP 2015)**
- 0,7 M€ pour les programmes de travaux dans les collèges
- 0,7 M€ pour le logement (délégation des aides à la pierre)
- 0,4 M€ pour les programmes de travaux immobiliers

### 3) Les cessions de patrimoine : 1,8 M€ soit 2 % des recettes d'investissement ;

### 4) Les remboursements de prêts et avances : 1,9 M€, après 1,7 M€ soit 2 % des recettes d'investissement dont : 0,7 M€ au titre du remboursement des prêts accordés au Centre Hospitalier de Château du Loir, 0,9 M€ au titre des prêts FSL et 0,2 M€ au titre des écritures prévues en cas de mise en jeu de garantie d'emprunt

### 5) Les emprunts d'équilibre ou « à mobiliser » : 41,6 M€ soit 53 % des recettes d'investissement (49,9 M€ au BP 2015). Le montant des emprunts nécessaires à l'équilibre du budget représente ainsi 45 % des dépenses d'équipement (47 % au BP 2015).

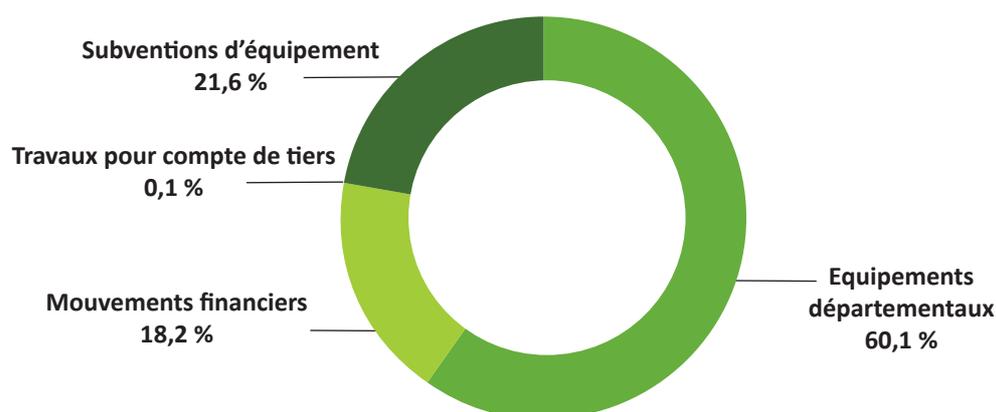
## ■ B – LES DEPENSES d'investissement : 112,2 M€

Les dépenses réelles de la section d'investissement qui vous ont été présentées s'élèvent à **112,2 M€** contre 124,8 M€ au BP 2015, **soit une diminution de 12,6 M€**.

Hors remboursement de l'annuité en capital, les dépenses d'investissement s'élèvent à 93,5 M€, soit une baisse de -12,2 M€ par rapport au BP 2015 (105,7 M€).

### Comprendre les chiffres

Ce niveau de dépenses s'inscrit dans la stratégie financière 2016-2021 du Département de la Sarthe qui s'est engagé sur un objectif de réalisation d'investissement de 540 M€ sur la période 2016-2021, **soit une moyenne annuelle de 90 M€**.



**1) Les équipements départementaux : 67,5 M€** (60,1 % des dépenses d'investissement), (73,9 M€ en 2015).

	Montant en M€	Répartition en %
Agir toujours plus pour l'emploi et l'éducation	21,4	31,7 %
Education : préparer l'avenir <i>dont</i> :	20,4	30,2 %
Favoriser le développement de l'informatique dans les collèges	2,6	3,8 %
Travaux dans les collèges publics	17,4	25,9 %
Tourisme : conforter l'attractivité de la Sarthe <i>dont</i> :	0,9	1,4 %
Contribuer à développer le tourisme fluvial	0,9	1,3 %
Favoriser le développement durable et équilibre du territoire	37,4	55,5 %
Encourager l'accès à la culture pour tous	1,3	2,0 %
Environnement : préserver notre cadre de vie	1	1,5 %
Moderniser les réseaux	21,3	31,6 %
Routes : relier les territoires	13,4	19,9 %
Projet d'administration : modernisation et performance	8,2	12,2 %
Moyens internes : sécuriser et optimiser	8,1	12,0 %

**2) Les subventions d'équipement versées : 24,2 M€**

(21,6 % des dépenses d'investissements) 28,5 M€ au BP2015. Les inscriptions de crédits au BP 2016 intègrent les conséquences de la loi NOTRe, les dépenses inscrites au titre de la mission « Agir toujours plus pour l'emploi » passent ainsi de 5,4 M€ au BP 2015 à 5,0 M€ au BP 2016.

	Montant en M€	%
Agir toujours plus pour l'emploi et l'éducation	4,9	20,5 %
Agriculture : valoriser nos atouts	0,4	1,6 %
Développement économique : stimuler l'activité	1,8	7,7 %
Education : préparer l'avenir	2,3	9,6 %
Soutien aux Instituts supérieurs et à l'Université	1,2	4,9 %
Tourisme : conforter l'attractivité de la Sarthe	0,4	1,7 %
Favoriser le développement durable et équilibré du territoire	14,3	59,0 %
Accompagner le développement de tous les territoires	8	32,9 %
Participation du CG au SMSAN (dont projet Haut Débit-FEADER)	4,3	18,0 %
Encourager l'accès à la culture pour tous	0,8	3,4 %
Promouvoir les pratiques sportives	2,2	9,1 %
Routes : relier les territoires	2,9	12,0 %
Renforcer la Solidarité de proximité	4,8	20,0 %
Garantir une offre de santé publique et médicale de qualité	0,4	2,0 %
Proposer une offre diversifiée de logements économes	3,1	13,0 %

**3) Les dépenses pour compte de tiers : 0,1 M€** (0,1 % des dépenses d'investissements) après 0,25 M€ au BP 2015 (LGV)

**4) Les dépenses financières** (capital de la dette, prêts et avances...) : **20,4 M€**

(18,2 % des dépenses d'investissement)

- Le remboursement en capital de la dette départementale s'établira à **18,7 M€**

Ainsi, le budget 2016 en mouvements budgétaires réels (hors mouvements de trésorerie) s'établit à 620,8 M€, **en diminution de 3 % par rapport au budget primitif 2015 :**

BP 2015	BP 2016	Évolution
639 288 858	620 306 303	-3,0 %



## PLAN DE PRÉSERVATION DES CAPACITÉS D'INVESTISSEMENT EN DÉTAILS

Les tendances d'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement rendent nécessaire l'adoption d'un plan de préservation des capacités d'investissement de la collectivité avec un lissage des projets d'investissement et un fort ajustement en dépenses et recettes de fonctionnement.

### EN INVESTISSEMENT :



**Ce que le Département ne fera pas :**  
**baisser fortement ses investissements**



**Ce qu'il prévoit :**

**Un lissage de la programmation des investissements** pour préserver une enveloppe d'investissement d'environ **540 M€ sur 2016-2021** soit plus de 90 M€/an en moyenne, maintenant la capacité d'investissement moyen des années précédentes.

#### 1/ Lissage des opérations

##### >> Report d'opérations routières :

- 2<sup>ème</sup> phase de la déviation de Vaas,
- échangeur de La Chapelle-Saint-Remy/Beillé et barreau de Connerré,
- modernisation de la RD 92 entre Beauséjour et le Cormier (Mulsanne),
- fin de la mise hors gel de la RD 305 entre l'A28 et Aubigné-Racan
- renforcement de la RD 4 entre Sablé-sur-Sarthe et la route de Laval (RD 357)

##### >> Lissage dans le temps du plan collège, qui reste une priorité départementale avec le décalage :

- des études pour le collège les Sources Le Mans et des collèges en PPI 1<sup>ère</sup> tranche (2018)
- des études pour le collège des 4 Vents Le Lude (en 2017),
- des études pour la demi-pension au collège Léo Délibes Fresnay-sur-Sarthe (en 2017),
- de la rénovation de la demi-pension du collège Paul Chevalier Grand-Lucé (2017),

##### >> Décalage du Plan stratégique patrimonial pour le regroupement de services sur l'ex-cité administrative

#### 2/ Maintien des engagements et du calendrier relatifs à l'Aménagement numérique du territoire sarthois et au plan collège numérique

### EN FONCTIONNEMENT :

**La situation financière et le maintien de la politique d'investissement nécessitent un ajustement de 11 M€ en 2016 et 17 M€ en 2017(prévisionnel),**



**Ce que le Département ne fera pas : augmenter la fiscalité**

Si on considère qu'une hausse de 1 % de taux de fiscalité sur le foncier bâti rapporte 1 M€ de recettes, il faudrait l'augmenter de 11 % en 2016 et 17 % en 2017, soit une hausse cumulée de 28 % et une charge fiscale supplémentaire de 39 M€ !  
**Conformément à son engagement, la nouvelle majorité n'augmentera pas les impôts et respectera cet engagement.**



Ce qu'il prévoit : économiser 11 M€ en 2016

- **dont 3,1 M€ d'ajustements budgétaires aux besoins** (28%) (Impact favorable des prix sur les marchés en 2015, optimisation des circuits de transport scolaires, ajustement au réel des crédits d'insertion)

- **dont 1,8 M€ de mesures déjà actées** (16%) (Fixation des taux directeurs des établissements sociaux, révision des tarifs de restauration et transport scolaires, fin des bourses d'enseignement supérieur)

- **dont 6,2 M€ de nouvelles mesures (56%)**

**1,6 M€** d'adaptation des dispositifs dans le domaine social (évolution des contributions, mise en adéquation entre les besoins et les plans d'aide, contrôle renforcé des prestations...)

**0,8 M€** sur des mesures de maîtrise de la masse salariale dans un objectif de stabilité (réduction des enveloppes de remplacement et renfort, non remplacement de départs à la retraite...)

**0,8 M€** sur des ajustements demandés en fonctionnement auprès des partenaires du Département ou organismes associés (Sarthe Développement, chambre de métiers, Université...)

**0,8 M€** pour un ajustement de la trésorerie du CAUE

**0,5 M€** sur le programme d'entretien des routes (budget de 14,5 M€)

**0,4 M€** sur des ajustements de moyens internes dans le cadre notamment de renouvellement de marché (ex. des télécommunications, optimisation du parc automobile)

**0,2 M€**, traduction d'un objectif de réduction de 8 % du budget communication et information

**0,4 M€** dans le domaine Culture et Sport, soit une réduction de 5 % du budget.

**La cible 2017 de 17 M€** ne peut être atteinte sans décision nationale sur le financement des politiques sociales



